

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 38 (1967)
Heft: 8

Artikel: Examen du rapport de la Direction cantonale de l'Economie publique
Autor: Schindelholz, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825264>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Examen du rapport de la Direction cantonale de l'Economie publique

par Roger SCHINDELHOLZ

Nous avons pris l'habitude depuis quelques années de présenter aux lecteurs des « Intérêts du Jura » un résumé des éléments les plus importants du rapport annuel de la Direction de l'Economie publique du canton.

La direction de ce département fut assurée ad interim, on le sait, par M. H. Tschumi, en raison de l'élection de M. R. Gnägi au Conseil fédéral. M. Tschumi a été nommé à la Direction de l'Economie publique le 7 juin 1966 ; son suppléant est M. Simon Kohler.

Le rapport relève l'activité des offices dépendant de l'Economie publique : Secrétariat, Office cantonal du travail, Office cantonal des assurances, Office de l'orientation professionnelle et Office de la formation professionnelle.

Nous nous proposons aujourd'hui d'examiner plus attentivement les chapitres suivants :

- I. Statistiques industrielles
- II. Service de l'industrie horlogère de Bienne
- III. Contrôle des prix
- IV. Le marché du travail
- V. Service des assurances
- VI. Laboratoire de chimie
- VII. Orientation professionnelle
- VIII. Formation professionnelle

I. Statistiques industrielles

L'année dernière, nous avons relevé le nombre des établissements soumis à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques (LFT) et nous avons étudié l'évolution de ce nombre : de 1415 établissements en 1920, nous en dénombrions 2410 en 1965 et chaque année voyait en augmenter la liste. Or, en 1965, les statistiques relèvent 2347 établissements, soit une diminution de 63 unités. Cette réduction ne provient pas d'un ralentissement de la conjoncture, mais de la nouvelle définition d'« entreprise industrielle », par opposition à celle d'« établissement industriel » selon la nouvelle LFT entrée en vigueur le 1^{er} février 1966. Cette nouvelle définition provoqua la radiation de 50 entreprises.

Pour les sept districts jurassiens, on relève l'évolution suivante du nombre de fabriques :

	1965	1966
1. Courtelary	139	138
2. Delémont	91	91
3. Franches-Montagnes	43	43
4. Laufon	29	29
5. Moutier	150	131
6. La Neuveville	21	18
7. Porrentruy	119	120
	<u>592</u>	<u>570</u>

Si l'on compare les trente districts du canton, on obtient par ordre d'importance les rangs suivants :

1. Berne	489	(dont 350 pour la ville)
2. Bienne	269	(dont 266 pour la ville)
3. Courtelary	138	
4. Moutier	131	
5. Porrentruy	120	
6. Thoune	114	
7. Berthoud	101	
8. Aarwangen	99	
9. Delémont	91	
10. Konolfingen	80	
etc.		

L'autorité cantonale a la compétence d'accorder les autorisations d'heures supplémentaires ; cependant, la nouvelle LFT permettant aux employeurs de faire effectuer 60 heures de travail supplémentaires par personne et par an sans autorisation, les demandes à l'autorité ont diminué et la comparaison est difficile. Les heures supplémentaires effectuées se répartissent ainsi :

Industrie des machines	473 244 heures
Industrie métallurgique	208 538 heures
Industrie horlogère	205 292 heures
Imprimerie	181 040 heures
Alimentation	141 827 heures

Alors que ces heures supplémentaires ont augmenté dans l'industrie des machines et dans la métallurgie, il y a une légère régression dans l'horlogerie.

II. Service de l'industrie horlogère de Bienne

Alors que des voix pessimistes prédisaient en 1965 un plafond pour les possibilités de l'industrie horlogère suisse, un nouveau et extraordinaire record a été battu en 1966 puisque les exportations ont franchi le cap de deux milliards de francs. L'évolution a été la suivante :

en 1966 : Fr. 2 034 100.—	soit 13,1 % de plus qu'en 1965
	22,4 % de plus qu'en 1964
	29,8 % de plus qu'en 1963
	33,6 % de plus qu'en 1962

Pour l'ensemble des exportations de l'industrie horlogère suisse, la répartition géographique a été la suivante :

Amérique	37,8 %	(meilleurs clients : USA, Mexique, Brésil)
Europe	36,7 %	(Allemagne, Italie, Espagne)
Asie	20 %	(Hong-kong, Arabie orientale, Japon, Singapour)
Afrique	4 %	(Afrique du Sud, Tanger)
Océanie	1,5 %	(Australie)

Il faut relever cependant que malgré le dynamisme de l'industrie horlogère, sa part proportionnelle à l'ensemble des exportations a passé de 30 % en 1945 à 14,3 % en 1966. Cette industrie vient actuellement au troisième rang de nos industries d'exportation après les machines et la chimie. L'horlogerie joue cependant un rôle prépondérant

dans notre balance commerciale car elle importe proportionnellement à la valeur du produit très peu de matières de l'étranger.

Il serait faux de penser que ce progrès de la production de l'horlogerie provient de la suppression du permis de fabrication intervenu le 1^{er} janvier 1966. Malgré cette nouvelle liberté, le nombre des entreprises horlogères inscrites sur le registre central tenu par le secrétariat général du Département fédéral de l'Economie publique à Berne a diminué de 31 unités en 1966. Cette fermeture d'entreprises a touché essentiellement le terminage de mouvements et la pierre fine. Pour l'horlogerie du canton — la plus importante du pays puisque avec ses 1180 entreprises elle couvre les 50 % du total — on relève un grand nombre de fluctuations : sur 147 radiations d'entreprises, on relève la fermeture de 37 maisons appartenant à la pierre fine et 22 s'occupant de la terminaison de la montre. Ces entreprises appartenaient d'ailleurs à la catégorie des petits établissements horlogers.

III. Contrôle des prix

Depuis le 1^{er} janvier 1966, le contrôle des loyers n'est plus guère appliqué que dans quelques cantons romands ; le régime de la surveillance des loyers qui a succédé au contrôle varie sur quelques points essentiels. Ainsi, toute majoration qui ne serait pas notifiée au preneur par une formule officielle ad hoc et annoncée à l'Office cantonal du contrôle des prix serait nulle.

Selon le rapport de l'Economie publique, les majorations de loyer annoncées se tiennent en général dans les normes, compte tenu de l'extraordinaire accroissement des charges immobilières. La hausse du loyer a donc suivi le mouvement et l'indice a passé de 190,8 (fin décembre 1965) à 213,5 en 1966. La hausse est donc de 12 % ; elle a été de 3,6 % pour le dernier trimestre 1966.

Au total, 21 355 annonces ont été faites à l'administration des prix des loyers et cet office fit 309 oppositions.

Quant au prix des marchandises, l'autorité de contrôle n'a pas eu à intervenir.

IV. Le marché du travail

Une détente s'est manifestée en particulier dans les secteurs économiques orientés vers le marché intérieur. Reproduisons les nombres-indices calculés par le Bureau cantonal de statistiques sur le degré d'occupation dans l'industrie et l'artisanat :

	Milieu de l'année			Fin de l'année		
	Industrie	Bâtiment	Indice général	Industrie	Bâtiment	Indice général
1962	164,2	218	173,9	168,8	140	163,6
1963	171,4	239	183,5	169,3	164	168,3
1964	171,3	263	187,8	169,6	180	171,5
1965	169,6	258	185,5	165,4	171	166,4
1966	166,0	254	181,9	164,1	181	167,1
(moyenne annuelle 1944 = 100)						

Le journal
que vous devez lire...

LE DÉMOCRATE

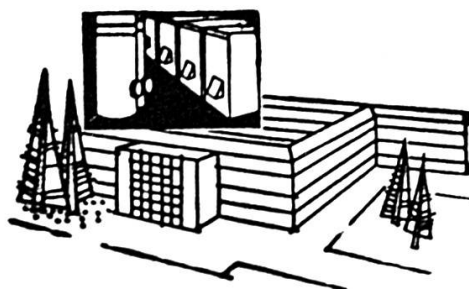
Quotidien jurassien
du matin

1307

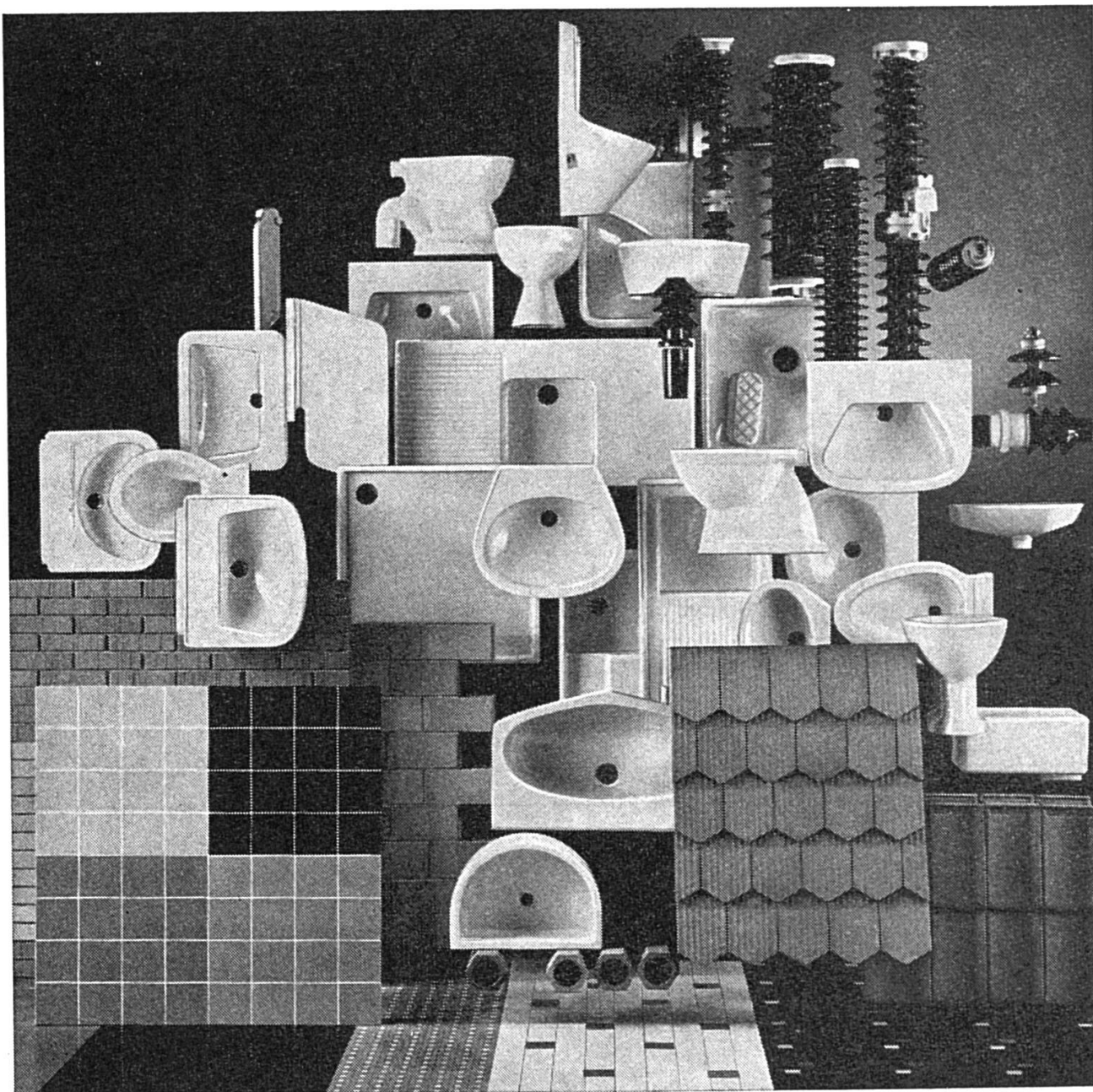
pārli+cie

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires

BIENNE LA CHAUX-DE-FONDS
DELÉMONT PORRENTROY
MALLERAY TRAMELAN
SAINT-IMIER NEUCHÂTEL



1363



Eléments de construction
de notre civilisation
en terre cuite
développés
sur le sol de Laufon
fabriqués
des mains de Laufon
Laufon
un centre de l'industrie céramique

Laufon

On relève donc une détente dans les domaines de l'industrie et du bâtiment durant le premier semestre.

Sur le marché du travail proprement dit, la situation s'est relativement peu modifiée et la demande est toujours excédentaire face à une offre de main-d'œuvre faible. Les mesures de limitation de la main-d'œuvre étrangère se sont poursuivies et la réduction sur le plan cantonal a été de 3,3 % (pour la Suisse : 4,1 %). Cette régression est due à la décision prise par le Conseil fédéral d'aggraver les mesures prises par l'arrêté fédéral du 26 février 1965 : la réduction du personnel étranger devrait être portée à un taux plus élevé que celui de 5 % valable en 1965. La nouvelle réduction doit se faire en deux étapes pour atteindre un taux de réduction total de 10 %. Ce même arrêté cependant contenait quelques mesures d'assouplissement, en particulier pour le personnel frontalier (lequel n'est plus soumis au contrôle pour les entreprises situées près de la frontière), pour les saisonniers de l'hôtellerie et du tourisme, etc.

L'évolution des effectifs de la main-d'œuvre étrangère a été la suivante selon le recensement d'août 1966 :

	Effectif	Modification par rapport à l'année précédente
1962	67 939	+ 17,7 %
1963	71 756	+ 5,6 %
1964	73 744	+ 2,8 %
1965	69 015	— 6,4 %
1966	66 731	— 3,3 %

A fin août 1966, il y avait, selon le genre de permis :

45 740 permanents
20 042 saisonniers
949 frontaliers

Les travailleurs étrangers sont pour les 70 % des hommes et leur grande majorité est de nationalité italienne. Si l'on veut encore comparer la répartition dans les différents secteurs économiques, on obtient les chiffres suivants, par ordre d'importance :

		Variation par rapport à 1965
1. Bâtiment	17 605	+ 642
2. Métallurgie	12 569	— 905
3. Hôtellerie	9 122	— 384
etc.		

V. Office cantonal des assurances

L'Office cantonal des assurances occupe 142 personnes et il doit faire appel à de nombreux auxiliaires pour faire face au manque de personnel.

1. Cotisations AVS/AI/APG

Les cotisations ont atteint, en 1966, 80 971 254 fr. (1965 : 75 605 298 francs). Une somme de 123 250 fr. a été l'objet de poursuites infructueuses, dont les 70 % pour les villes de Berne et Bienne.

2. Prestations de l'AVS

A fin 1966, le nombre de personnes touchant une rente à la caisse cantonale se montait à 74 452 ; la répartition des rentes ordinaires se décompose ainsi :

61,59 %	rentes de vieillesse simples
21,05 %	rentes de vieillesse pour couples
6,34 %	rentes de veuves
5,46 %	rentes d'orphelins simples
4,75 %	rentes complémentaires
	etc.

Actuellement, 799 étrangers reçoivent une rente, dont 244 Allemands, 220 Italiens, 93 Français et 39 Autrichiens.

3. Prestations de l'assurance invalidité (AI)

La commission de l'AI a rédigé en 1966 près de 9800 décisions de rentes et réadaptations professionnelles. Il s'agissait de 2220 cas de rentes, 7561 cas de réadaptation. Il y eut au total 1415 refus. Au 31 décembre 1966 il y avait 8117 rentiers simples AI et 582 couples rentiers alors que 745 invalides recevaient une allocation pour impotents.

4. Allocations pour perte de gain (APG)

Les paiements supplémentaires à la suite d'allocations insuffisamment touchées ont été effectués dans 173 cas et ont atteint la somme de 17 841 fr. La caisse APG a accordé 103 allocations pour assistance. Enfin, il a été versé pour toute l'année 9 501 878 fr. d'allocations aux militaires.

VI. Laboratoire de chimie

Le laboratoire de chimie procéda au total à 9811 analyses qui donnèrent lieu à 3045 contestations. La grande partie de ces analyses porta sur les denrées alimentaires.

1. **Lait** : Sur 2709 examens d'échantillon, il y eut 366 cas de contestations touchant au mouillage, à une insuffisance de teneur en graisse et surtout à des souillures. Dans 26 cas les contestations aboutirent à une liquidation judiciaire et dans les autres cas à un avertissement.

2. **Eau potable** : Il y eut en 1966 plus de 6000 analyses d'eau potable ; les 40 % de ces examens aboutirent à des contestations. Grâce à l'entrée en fonctions d'un géologue spécialisé et d'une laborantine, les analyses ont pu être augmentées et faites d'une manière systématique. Les réseaux d'alimentation du Jura furent soumis à un contrôle systématique ; cette analyse eut pour conclusion un très grand nombre de cas défavorables qui sont dus à la structure géologique de la région (sources et eaux souterraines karstiques). Les procédés ordinaires de stérilisation n'ont malheureusement pas été utiles dans un grand nombre de cas, les impuretés bactériologiques ayant exigé des méthodes particulières.

Un vaste programme d'analyse est actuellement en préparation en collaboration avec les Instituts de géographie et de physique de l'Université de Berne et l'Office de l'énergie et de l'économie hydraulique.

3. **Vins** : 188 échantillons ont été analysés et des contestations se firent en particulier pour le vin blanc allemand (trop forte teneur en acide sulfurique) et les rosés d'Anjou conservés au moyen de l'acide sorbique, interdit chez nous.

VII. Orientation professionnelle

Les Offices d'orientation professionnelle s'occupent de deux activités distinctes : les visites d'orientation et les bourses. Pour cette dernière activité, on relève que 669 apprentis ont bénéficié de bourses en 1966 et parmi eux 261 apprentis du Jura. Le total de ces bourses a atteint 667 844 fr. 50. Les subventions fédérales se sont montées, pour l'ensemble des charges de l'orientation professionnelle, à 726 663 fr. 50.

De l'ensemble des statistiques concernant l'activité des Offices d'orientation professionnelle, nous relevons les éléments essentiels suivants : 8959 personnes ont été orientées, dont 5081 hommes et 3878 femmes. Parmi les personnes qui ont subi cet examen, les 57 % ont fréquenté l'école primaire uniquement. La majorité des candidats examinés s'est dirigée vers les professions de l'industrie des métaux et des machines (1866), le commerce et le bureau (1718).

VIII. Formation professionnelle

Malgré une légère régression du nombre d'apprentis (sauf pour l'apprentissage de bureau, qui est stationnaire), le canton de Berne reste au premier rang pour l'effectif des apprentis. Il y eut au total 25 145 apprentis, y compris les élèves des écoles de commerce. La contribution cantonale a été de plus de 5 millions de francs. Nous résumons ci-dessous le nombre d'apprentis ayant subi l'examen de fin d'apprentissage ainsi que le pourcentage des échecs dans chaque catégorie :

	Nombre d'examens	Echecs
Ecoles professionnelles artisanales	4645	4,5 %
Ecoles complémentaires commerciales	2568	8,4 %
Ecoles de commerce	136	1,4 %

C'est donc aux examens de fin d'apprentissage commercial que se rencontre le plus grand nombre d'échecs.

R. S.

ANNEXES

Un ouvrier gagne le gros lot de la Seva

Un ouvrier du Jura bernois a été l'heureux gagnant du gros lot de 200 000 fr. du tirage de la loterie Seva qui a eu lieu le 29 juin 1967. Chacun se réjouira de sa chance, car ce gain lui assurera un avenir de tout repos. Le lot de 50 000 fr. a été gagné par un technicien de Berne. La plupart des autres lots gagnants ont également été encaissés.

Le prochain tirage de la Seva aura lieu le 31 août 1967 à Blumenstein. Le nouveau plan de tirage offre en plus du gros lot de 100 000 fr., 50 séjours d'une durée de 7 jours à Paris (ligne Swissair Berne-Paris). En plus de cela, 10 lots de 1000 fr., 25 lots de 500 fr., 180 lots de 100 fr., etc., au total 38 966 billets gagnants représentant une somme globale de 451 000 fr.